

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

14/05/2019

Dossier complet le :

21/05/2019

N° d'enregistrement :

F09319P0164

**1. Intitulé du projet**

Mise en conformité du captage de Bel Pinet situé sur la commune de Saint-Clément-sur-Durance

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom BERARD

Prénom Jean Louis

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Saint-Clément-sur-Durance

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Jean Louis BERARD, Maire de la commune

RCS / SIRET

2 | 1 | 0 | 5 | 0 | 1 | 3 | 4 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 |

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17. Dispositif de captage des eaux souterraines sous rubrique " b "	Le prélèvement annuel au niveau du captage de Bel Pinet est supérieur à 200 000 m <sup>3</sup> /an b) Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 millions de mètres cubes et supérieur ou égal à 200 000 mètres cubes, excepté en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

La source de Bel Pinet constitue à ce jour l'unique ressource pour l'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Clément-sur-Durance. Cette source approvisionne trois réservoirs :

- Le réservoir des Clots assurant la fourniture d'eau du hameau des Clots
- Le réservoir du Chef-Lieu alimentant le Chef lieu

- Les réservoirs de la Gavie et de Charissier qui approvisionnent le secteur dit des "traversent".

Le présent dossier a pour objet la mise en conformité de cette unique ressource indispensable à diverses activités de la commune

Les travaux projetés sont les suivants :

- La mise en place de clôtures amovibles afin de délimiter un périmètre de protection immédiat de 15m\*40m défini par l'hydrogéologue agréé (Annexe 4)
- La réfection et l'équipement de l'ouvrage avec un orifice calibré
- La mise en place de compteur d'adduction, entrée et sortie de réservoir ainsi que sur les fontaines.

## 4.2 Objectifs du projet

Les principaux objectifs du projet sont la sécurisation de la ressource par l'implantation d'un PPI et la mise en œuvre des différents travaux préconisés par l'hydrogéologue agréé.

Il s'agit d'une part de satisfaire les besoins en eau de la commune et d'autre part d'assurer la préservation et l'amélioration de l'état du Couleau en favorisant la restitution de la ressource au droit de la prise d'eau, notamment en période d'étiage.

La demande d'autorisation de prélèvement est formulée pour un débit :

De aujourd'hui à 2020 :

• Volume annuel : 403 132 m<sup>3</sup> / Volume journalier : 1 104 m<sup>3</sup>/j / Débit de pointe : 14 l/s

De 2020 à 2025 :

• Volume annuel : 265 874 m<sup>3</sup> / Volume journalier : 729 m<sup>3</sup>/j / Débit de pointe : 14.5 l/s

A compter de 2025 :

• Volume annuel : 155 735 m<sup>3</sup> / Volume journalier : 427 m<sup>3</sup>/j / Débit de pointe : 8.3 l/s

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux consiste en :

- L'implantation d'une clôture amovible pour la délimitation du PPI (15m\*40m) en été, le site n'étant pas accessible en hiver. Des filets seront ainsi fixés sur les arbres aux abords du site. Aucun travaux (carrotage) ne seront donc nécessaires.
- La réfection des ouvrages avec le renforcement de la dalle recouvrant le captage et l'équipement de la chambre de captage avec une grille d'aération
- L'installation d'un clapet ou d'un grillage de protection sur les orifices de trop plein
- La mise en place d'une cunette bétonnée et d'un muret au niveau de la route pour assurer le détournement des eaux de ruissellement à l'aval du captage.
- Mise en place des comptages.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase exploitation se limitera à l'exploitation du captage et donc au prélèvement en eau en fonction des besoins, variables selon la saison.

Des opérations de maintenance seront également entreprises, notamment une vidange et un nettoyage annuel de l'ouvrage.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

- Une procédure de déclaration d'utilité publique pour l'instauration des périmètres de protection (Code de l'expropriation)
- Une procédure d'autorisation pour les prélèvements en eau supérieur à 200 000 m<sup>3</sup>/an dans un système aquifère (Code de l'environnement)
- Une procédure d'autorisation d'utilisation de l'eau pour la consommation humaine. (Code de la santé publique)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques		Valeur(s)
Périmètre de protection immédiate	Longueur	40 m
	Largeur	15 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Saint-Clément-sur-Durance

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 4 4 ° 3 9 ' 3 8 " 58N Lat. 0 6 ° 3 2 ' 1 9 " 60E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

Il s'agit d'une prise d'eau qui a été mise en place dans les années 50 pour assurer l'alimentation en eau potable de la commune. Le réseau est constitué d'un captage, de trois brises charge et de trois réservoirs. Une partie des ouvrages et canalisations ont été implantés en 1957 (Brise charges et réservoir du Clôts et du Chef lieu) et une seconde partie ont été installés en 1988.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'un des objectifs du projet est l'instauration d'un PPI autour du captage du Bel Pinet
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se déroule à environ 2km d'un site Natura 2000 n°FR9301502 "Steppique Durancien et Queyrassin" (Directive habitat).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 4.6 km d'un site classé n°93C05031 "Abord de la place forte de Mont-Dauphin"

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'un des objets du projet est la demande d'autorisation de prélèvement au niveau de la ressource en eau souterraine du Bel Pinet. Le débit d'étiage est évalué à 72 m <sup>3</sup> /h et le débit moyen oscille entre 288 et 366 m <sup>3</sup> /h. Le volume sollicité au prélèvement ne représente donc qu'une faible part du débit naturel (de 2 à 10 %) et ne devrait pas causer de dégradation notable du milieu naturel. De plus, un orifice calibré doit être mis en place au niveau de l'ouvrage afin de garantir le respect des volumes autorisés au prélèvement et un déversoir doit être installé afin de favoriser la restitution de la ressource au droit des ouvrages.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'hydrogéologue agréée, le captage de Bel Pinet "consiste en une prise de l'eau émergeant entre les blocs, probablement sans drain"
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'enrainer des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La source alimente le cours d'eau Le Couleau. Néanmoins, les débits captés sont trop faibles pour être susceptibles de causer une dégradation de la biodiversité. Ce postulat est confirmé par les résultats des analyses de la qualité des eaux menées en 2011 au niveau de la station de mesure FRDR11361 : L'état chimique comme biologique ont en effet été jugé Bon, et ce, malgré les prélèvements entrepris depuis 60 ans.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ouvrage n'est exposé à aucun risque naturel excepté un risque sismique moyen au même titre que l'ensemble de la commune
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	D'après le rapport de l'hydrogéologue agréé, le risque principal de pollution est lié à la route forestière qui passe à moins de 50 m au dessus du captage ainsi qu'à une piste forestière connectée à cette route. Un risque de contamination par les carburants ou les huiles des engins en circulation existe donc. Néanmoins, conformément aux préconisations de l'hydrogéologue agréé, la commune procédera à l'implantation d'une cunette bétonnée éventuellement bordée par un muret afin de détourner les eaux de ruissellement à l'aval des captages.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des nuisances sonores pourront intervenir durant la courte phase des travaux.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Quelques vibrations pourront intervenir durant la courte période des travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune activité humaine autre que l'exploitation du captage ne sera autorisée au sein du PPI. Un PPR doit être également instauré (300*200m) où seront interdit "tous travaux en sous sol, ouverture de nouvelles routes et pistes, dépôt ou déversement dans le sol ou le sous sol d'eaux usées ou de matières polluantes et plus généralement toute activité susceptible de porter atteinte à la qualité des eaux. Cependant, l'exploitation forestière reste autorisée mais sans coupe à blanc et en portant une grande attention à la circulation des véhicules".

**4.2 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le captage est également utilisé pour les usages suivants :

- Usage agricole pour l'alimentation d'ASA
- L'arrosage des jardins via la surverse des réservoirs

**4.3 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**4.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La procédure de mise en conformité a pour objectif de fournir une eau de qualité, exempt de risque pour la santé des abonnés grâce à :

1. L'instauration de périmètres de protections sur lesquels les activités "à risques" sont interdites
2. La mise en place d'une cunette pour permettre le détournement des eaux de ruissellement en aval du captage
3. L'installation d'un clapet ou d'un grillage de protection sur les orifices de trop plein

Concernant le volet environnement, des dispositions sont également mises en place pour limiter l'impact des prélèvements sur le milieu :

1. La mise en place d'un orifice calibré au niveau du captage
2. L'instauration d'un dispositif permettant la restitution de la ressource au droit de l'ouvrage

Par ailleurs, la station de mesure située sur le Couleau met en évidence une eau de bonne qualité chimique et biologique malgré les 60 années de prélèvement.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

D'après cette analyse, il apparaît que le projet ne représente ni un risque pour la santé humaine ni un risque pour l'environnement. Ainsi, une évaluation environnementale n'est pas justifiée.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Synoptique du réseau Annexe 8 : Planche Photo

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à *St-Clement*

le, *6 Nov 2019.*

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



*[Handwritten signature]*